



Aix en Provence
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE
D'AIX-EN-PROVENCE**

Séance publique du

8 mars 2010

Présidence de Mme Maryse JOISSAINS MASINI,
Maire d'Aix-en-Provence
Député des Bouches-du-Rhône
Président de la Communauté du Pays d'Aix

2010.231

OBJET : MOBILISATION DU PARC PRIVE : PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL.

Le 08/03/10 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 02/03/2010, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

M. Jacques AGOPIAN, M. Lucien AMBROGIANI, Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Helliot BRAMI, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Gerard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Fatima DRAOUZIA, Mme Michelle EINAUDI, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Jean-Christophe GROSSI, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Sophie JOISSAINS, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Christian LOUIT, M. Henri MATAS, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Reine MERGER, Mme Amaria MOHAMMEDI, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

M. Jean CHORRO à M. Gérard BRAMOULLÉ, M. Yannick DECARA à M. Victor TONIN, Mme Martine FENESTRAZ à Mme Reine MERGER, M. Robert FOUQUET à M. Stéphane PAOLI, M. Gérard GERACI à Mme Sylvaine DI CARO, M. Hervé GUERRERA à Mme Marie José VALETA, Mme Arlette OLLIVIER à Mme Michèle JONES, M. Jean-Marc PERRIN à Mme Danièle BRUNET, Mme Liliane PIERRON à M. Helliot BRAMI, Mme Catherine RIVET-JOLIN à Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Françoise TERME à M. Christian PEREZ

Excusés sans pouvoir :

NEANT

Secrétaire : Yannick DECARA

M. Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.



Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Aménagement Urbain -
Etudes Juridiques et Marchés Publics
Direction du Foncier & Gestion du Patrimoine
Coordination Aménagement Urbain

RAPPORT POUR
LE **CONSEIL MUNICIPAL**
DU 08/03/10

RAPPORTEUR : M. Gérard BRAMOULLÉ

Politique Publique : Renforcement de la Proximité et Politique de la Ville

OBJET : MOBILISATION DU PARC PRIVE : PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL. - Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Lors de la séance en date du 1^{er} février 2010, le Conseil Municipal a examiné le rapport relatif à la mise en place du dispositif de mobilisation du parc privé sur le centre ville d'Aix-en-Provence et a délibéré favorablement sur le projet d'accord-cadre présenté.

Il est rappelé que ce dispositif permettra de favoriser le retour en centre ville des locataires de condition modeste tout en résorbant la vacance.

La SEMEPA et l'ALPA mettront en synergie leurs savoir-faire et moyens respectifs afin de proposer aux propriétaires des logements vacants un dispositif visant à inciter les propriétaires à louer à l'ALPA les logements vacants. Dans le cas où des travaux seraient à effectuer, ces derniers seront réalisés dans le cadre de l'OPAH n°5 déjà en place sur le centre ville.

L'objectif proposé dans l'accord-cadre était le suivant :

Logement sans travaux :	15 à 20 logements/an,
Logement avec travaux :	15 à 20 logements conventionnés/an, 20 à 25 logements intermédiaires/an.

Le coût en résultant était fixé à 1.400.000 euros pour une période de 2 ans.

Il est maintenant possible de préciser le plan de financement prévisionnel de l'opération, sachant que la Communauté du Pays d'Aix, la Région Provence Alpes Côte d'Azur, le Conseil Général et l'Etat (au titre du Programme National de Réhabilitation des Quartiers Anciens Dégradés) seront sollicités en complément de la part de la Ville.

DISPOSITIF DE MOBILISATION DU PARC PRIVE

Plan de financement prévisionnel

ANNEES		VILLE	CPA	CONSEIL REGIONAL	ETAT	CONSEIL GENERAL	TOTAL
2010	env.sup OPAH	84 000 €	156 000 €			10 000 €	250 000 €
	Gestion loc. Pers.		166 000 €	175 000 €	70 000 €	39 000 €	450 000 €
2011	env.sup OPAH	84 000 €	156 000 €			10 000 €	250 000 €
	Gestion loc. Pers.		166 000 €	175 000 €	70 000 €	39 000 €	450 000 €
TOTAL		168 000 €	644 000 €	350 000 €	140 000 €	98 000 €	1 400 000 €
Répartition du total en %		12%	46%	25%	10%	7%	100%

Le présent rapport complète donc l'accord-cadre examiné favorablement par le Conseil Municipal lors de sa séance du 1^{er} février 2010.

En conséquence, la mise au point du dispositif sera faite au cours du 2nd trimestre 2010, une phase expérimentale étant conduite au cours du deuxième semestre, avec généralisation en fin d'année 2010.

En conséquence, Mes Chers Collègues, je vous demande de bien vouloir :

1°) **ADOPTER** le plan de financement prévisionnel exposé ci-dessus qui induit une participation complémentaire de la Ville d'Aix-en-Provence au titre du FAR d'un montant de 84 000 € par an pour les années 2010 et 2011.

2°) **AUTORISER** Madame le Député Maire ou l'Adjoint délégué aux Finances à solliciter les participations financières auprès de l'Etat, du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur, du Conseil Général des Bouches du Rhône et de la Communauté du Pays d'Aix pour la mise en œuvre du dispositif présenté ci-dessus.

2010.231 - MOBILISATION DU PARC PRIVE : PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL.

Présents et représentés	: 55
Présents	: 44
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 55
Pour	: 55
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité

le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Député Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 12/03/2010
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**